

Conseil d'administration

CCAS de Saint Amand
Montrond

Mercredi 3 avril 2024

18h00

Salle des Actes



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/04/2024, et publié le 09/04/2024 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absents | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|---------|------------------------|-----------------------------|
| 15 | 9 | 2 | 4 | 22 mars 2024 | 22 mars 2024 |

Compte rendu de la séance précédente

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Sandrine KOSTADINOV, Yves PURET, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, Marie-Madeleine MAUDUIT, Dominique TALLAN, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Emmanuel RIOTTE donne pouvoir à Madame Isabelle CHAPUT
Monsieur Frédéric BARRY donne pouvoir à Monsieur Yves PURET

ABSENTS :

Monsieur Dominique LARDUINAT
Madame Malika LACH-HAB
Monsieur Philippe MARME
Monsieur Patrick HARRIAU

Secrétaire de Séance :

Madame Marie Madeleine MAUDUIT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le compte-rendu de la séance du 3 mars 2024 ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente, rapporteur entendu ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance précédente ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 3 mars 2024 (*document annexé*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,



Isabelle CHAPUT

La secrétaire de séance,

Marie Madeleine MAUDUIT



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/04/2024, et publié le 09/04/2024 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND
DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absents | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|---------|------------------------|-----------------------------|
| 15 | 10 | 2 | 3 | 22 mars 2024 | 22 mars 2024 |

**Election du (de la) Président(e) de séance pour le vote du Compte administratif 2023
Budget principal CCAS**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Yves PURET, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, Marie-Madeleine MAUDUIT, Dominique TALLAN, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Emmanuel RIOTTE donne pouvoir à Madame Isabelle CHAPUT
Monsieur Frédéric BARRY donne pouvoir à Monsieur Yves PURET

ABSENTS :

Monsieur Dominique LARDUINAT
Madame Malika LACH-HAB
Monsieur Patrick HARRIAU

Secrétaire de Séance :

Madame Marie Madeleine MAUDUIT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-14 ;

Vu le rapport de Madame Isabelle CHAPUT, Présidente de séance ;

Vu Madame Sandrine KOSTADINOV, rapporteur entendu ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS ne pouvant lui-même présenter ni voter le compte administratif 2023 au Conseil d'Administration, il est demandé à ce dernier d'élire un(e) président(e) de séance ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS pourra assister au débat, mais pas à la délibération.

Considérant qu'il est proposé Madame Isabelle CHAPUT comme présidente de séance.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'élire Madame Isabelle CHAPUT comme Présidente de la séance de vote du Compte Administratif 2023 du CCAS

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 12 « pour »

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT

La secrétaire de séance,

Marie Madeleine MAUDUIT



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/04/2024, et publié le 09/04/2024 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND
DU MERCREDI 03 AVRIL 2024**

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absents | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|----------------------------|-----------------|-----------------|----------------|-------------------------------|------------------------------------|
| 15 | 11 | 1 | 2 | 22 mars 2024 | 22 mars 2024 |

Compte administratif 2023 Budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Yves PURET, Patrick HARRIAU, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, Marie-Madeleine MAUDUIT, Dominique TALLAN, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Frédéric BARRY donne pouvoir à Monsieur Yves PURET

ABSENTS :

Monsieur Dominique LARDUINAT
Madame Malika LACH-HAB

Secrétaire de Séance :

Madame Marie Madeleine MAUDUIT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.123-8 alinéa 4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du compte administratif 2023 (document annexé) ;

Suite à l'arrêt des comptes, le Compte Administratif présenté fait apparaître les éléments et les résultats de clôture après transmission du Compte de Gestion établi par le Comptable au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Il s'agit pour le Conseil d'Administration d'examiner les résultats du Compte Administratif 2023 présentés ci-dessous :

| | INVESTISSEMENT | | | | | Prélèvement 1068 | FONCTIONNEMENT | | | | Résultat cumulé 2023 |
|-----------------|--|-----------|--------------------|---------------|----------------------|---------------------|--|-------------------------|--------------------|---------------|-------------------------|
| | Dépenses | Recettes | Résultat réel 2023 | Résultat 2022 | Résultat cumulé 2023 | | Dépenses | Recettes | résultat réel 2023 | Résultat 2022 | |
| CCAS | 16 128,09 | 23 972,66 | + 7 844,57 | +41 226,82 | +49 071,39 | | 338 170,33 | 337 979,02 | - 191,31 | +191,31 | - |
| RAR 2023 | 17 327,28 | | | | -17 327,28 | | | | | | |
| | | | | | +31 744,11 | | | affectation du résultat | | 1068 | |
| | Résultat 2023 à reporter en investissement en 2024 | | +49 071,39 | | | | Résultat 2023 à reporter en fonctionnement en 2024 | | | 002 | - |

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2023 (note brève et synthétique et document budgétaire annexés).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 12 « pour »

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**

La secrétaire de séance,



[Signature]

Isabelle CHAPUT

[Signature]

Marie Madeleine MAUDUIT

Accusé de réception en préfecture
018-261800312-20240409-013-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/04/2024, et publié le 09/04/2024 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absents | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|---------|------------------------|-----------------------------|
| 15 | 11 | 2 | 2 | 22 mars 2024 | 22 mars 2024 |

Compte de gestion 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Yves PURET, Patrick HARRIAU, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, Marie-Madeleine MAUDUIT, Dominique TALLAN, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Emmanuel RIOTTE donne pouvoir à Isabelle CHAPUT
Monsieur Frédéric BARRY donne pouvoir à Monsieur Yves PURET

ABSENTS :

Monsieur Dominique LARDUINAT
Madame Malika LACH-HAB

Secrétaire de Séance :

Madame Marie Madeleine MAUDUIT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.123-8 alinéa 4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président du CCAS ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, rapporteur entendu ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 réalisée par le CCAS a été reprise par le Comptable, et que celle-ci a procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites et a comptabilisé les écritures ;

Considérant que le Compte de gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 du budget sont concordants en tout point ;

Considérant que le Compte de gestion 2023 n'appelle aucune observation et aucune réserve ;

Considérant que le Compte de gestion 2023 établi par le Comptable fait apparaître les résultats suivants :

| | <u>Section d'investissement</u> | <u>Section de fonctionnement</u> |
|------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Budget principal | + 49 071,39 € | 0 € |

Ces résultats sont identiques au Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Compte de gestion 2023 (*document annexé*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 13 « pour »

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT

La secrétaire de séance,

Marie Madeleine MAUDUIT

Accusé de réception en préfecture
018761800312-2024-0409-01-01-01-01
Date de réception préfecture : 10/04/2024



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/04/2024, et publié le 09/04/2024 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Absents | Date de la convocation | Affichage de la convocation |
|---------------------|----------|----------|---------|------------------------|-----------------------------|
| 15 | 11 | 2 | 2 | 22 mars 2024 | 22 mars 2024 |

Budget primitif 2024 Budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Yves PURET, Patrick HARRIAU, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, Marie-Madeleine MAUDUIT, Dominique TALLAN, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Emmanuel RIOTTE donne pouvoir à Isabelle CHAPUT
Monsieur Frédéric BARRY donne pouvoir à Monsieur Yves PURET

ABSENTS :

Monsieur Dominique LARDUINAT
Madame Malika LACH-HAB

Secrétaire de Séance :

Madame Marie Madeleine MAUDUIT

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-8 alinéa 4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2313-1, L.2312-;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 qui précise que les communes ou les établissements qui adoptent le référentiel M57 doivent appliquer l'article L.5217-10-4 du CGCT. Le Président est tenu de communiquer le budget aux membres du Conseil d'Administration avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du budget principal CCAS (document annexé) ;

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président du CCAS ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, rapporteur entendu ;

Considérant que les modalités de vote sont les suivantes :

* vote par nature, vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération ;

Considérant que le budget primitif 2024 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 380 461 € pour la section de fonctionnement, et à 62 871,39 € en section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL :

Les principales masses de ce budget sont les suivantes :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

| Chapitres | Dépenses | Chapitres | Recettes |
|---|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| 011 - charges à caractères général | 195 133,00 | 70 - produits des services | 185 123,00 |
| 012 - charges de personnel | 143 000,00 | 74 - dotations et participations | 190 800,00 |
| 65 - autres charges de gestion courantes | 20 645,00 | 75 - autres produits de gestion | 4 538,00 |
| 68 - dotations aux provisions | 7 883,00 | | |
| 042 - opérations d'ordres transf entre sections | 13 800,00 | | |
| TOTAL | 380 461,00 | TOTAL | 380 461,00 |

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

| Chapitres | Dépenses | Chapitres | Recettes |
|------------------------------------|------------------|---|------------------|
| 21 - immobilisations incorporelles | 45 544,11 | 001 solde d'exécution reporté | 49 071,39 |
| restes à réaliser de 2023 | 17 327,28 | 040 - opérations d'ordres transf entre sections | 13 800,00 |
| TOTAL | 62 871,39 | TOTAL | 62 871,39 |

Accusé de réception en préfecture
N° 202309052E10005
015-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget principal (*note brève et synthétique et document annexés*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 13 « pour »

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,

La secrétaire de séance,



Isabelle CHAPUT

Marie Madeleine MAUDUIT